

SENAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 30 JUILLET 1862.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1863.

*(Voir les Nos 103 et 130 de la Chambre des Représentants,
et le N^o 64 du Sénat.)*

Présents : MM. CASSIERS, BISCHOFFSHEIM, D'HOOP, FORTAMPS et le Baron
BETHUNE, Président-Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs présente, pour l'exercice prochain de 1863, une différence en plus sur le budget de 1862 de fr. 269,000. Il monte à 2,875,200 fr. Après une diminution sur les non-valeurs, des diverses contributions de 52,000 fr., nous y voyons figurer une augmentation de 300,000 fr. sur le chiffre destiné à faire face au remboursement du péage sur l'Escaut. Cette augmentation est justifiée par le chiffre de la dépense faite de ce chef en 1860, et qui s'est élevée à fr. 1,886,879.

Votre Commission, Messieurs, insiste, à l'occasion de ce budget et de cette augmentation, pour que le Gouvernement active, autant que possible, les négociations pour la bonne solution de la question des remboursements du péage de l'Escaut. Il est désirable que les puissances étrangères intéressées puissent se mettre d'accord avec le Gouvernement belge pour le dégrèvement d'une charge qui n'a plus raison d'exister depuis l'abolition du péage du Sund et du Stade; il semble qu'elles doivent désormais se trouver disposées à admettre les propositions de la Belgique, afin de faire disparaître une charge qui a été imposée en 1859 et qui pèse sur tous les navires qui abordent dans l'Escaut.

Votre Commission, après avoir recommandé cet objet à la sollicitude du Gouvernement, a adopté et vous propose l'adoption du Budget des Non-Valeurs tel qu'il vous est présenté.

Le Président-Rapporteur,
Baron BETHUNE.